



12 décembre 2003

"SUD Recherche EPST" : un syndicat pour tous les personnels travaillant dans les EPST

Ce nouveau syndicat a été créé en février 2003 par les adhérents CFDT du *Cemagref*, désireux, collectivement :

1) de quitter la CFDT, avec laquelle ils avaient des désaccords de plus en plus profonds (la position lamentable de la confédération CFDT sur le dossier des retraites aujourd'hui n'est que l'aboutissement d'une dérive qui n'a cessé de s'accroître depuis 1995)

2) de jeter les bases d'un syndicat ayant vocation à rassembler les personnels travaillant dans les EPST (Etablissements Publics à caractère Scientifique et Technologique - cf liste au dos), quel que soit leur statut (titulaire, CDD, thésard, post-doc, mis à disposition par un tiers...) et quelle que soit leur fonction (technicien, administratif, chercheur, ingénieur...)

3) de rejoindre un mouvement - celui des syndicats SUD "*Solidaires, Unitaires, Démocratiques*" - qui se bat avec conviction et pugnacité, en lien avec d'autres mouvements associatifs (Attac, Droit au Logement...), pour un autre partage des richesses et l'existence de services publics forts, au service de la population.

L'architecture du syndicat et son mode de fonctionnement ont été mis sur pied avec les militants de SUD-INRA, nouveau syndicat (dont 3/4 des adhérents/sympathisants n'ont jamais été syndiqués) créé au sein de cet Institut en octobre 2001 et qui s'est intégré à SUD Recherche EPST le 2 octobre 2003. L'idée directrice qui a guidé la rédaction des statuts est de favoriser à la fois :

- un échange à la base entre les adhérents des EPST situés sur une même zone géographique, par le biais de **sections locales inter-EPST**

- la constitution de **branches nationales d'organismes** regroupant les adhérents d'un même organisme au plan national, dotées d'une large autonomie pour s'organiser et intervenir face à leur DG sur les questions propres à leur organisme, tout en bénéficiant de la richesse d'une réflexion inter-EPST.

- **la mise en commun de capacités de réflexion et de forces militantes** au niveau du syndicat pour traiter toutes les questions communes à l'ensemble des EPST (statuts des personnels, rôle et statut des EPST, politique de recherche, budget de la recherche, évaluation...) et pouvoir définir une position commune forte vis-à-vis de la tutelle Recherche.

Voir liste des implantations déjà existantes en dernière page et pour plus d'informations :

- rendez-vous sur notre site <http://sud.recherche.free.fr/> où vous pourrez trouver notamment tous les textes fondateurs du syndicat (statuts, charte financière...)

- écrivez-nous <mailto:sud-contact@cemagref.fr>

**Pour construire le syndicat inter-catégoriel et inter-EPST
dont les personnels de la Recherche Publique ont besoin**

REJOIGNEZ - NOUS !

Qu'est-ce que SUD et le G10-Solidaires ?

Les syndicats SUD sont de création récente (le premier, SUD-PTT est né en 1988) mais ils ne cessent de se développer. Ils se sont regroupés en 1998 avec une dizaine de syndicats non-confédérés déjà existants pour former "l'union syndicale G10 Solidaires" qui compte aujourd'hui environ 80 000 adhérents, dans le secteur public et le secteur privé. Pour en savoir plus, lisez le petit livre *Qu'est-ce que SUD Solidaires ?* paru aux éditions de l'Archipel en septembre 2002.

Pourquoi rejoindre le mouvement des syndicats SUD (Solidaires, Unitaires, Démocratiques) ?

Le rôle d'un syndicat - tel que nous le concevons en tout cas - c'est bien sûr de s'occuper au quotidien des questions qui préoccupent le personnel qu'il représente, de défendre ses droits et d'obtenir des améliorations de sa situation. Mais c'est aussi de se donner les moyens d'agir, avec d'autres, sur les terrains où se jouent les grandes décisions qui vont déterminer notre avenir et qui dépassent largement le niveau de chaque EPST : sur des questions comme les retraites, la place et le rôle des services publics, la politique de l'emploi, la politique de recherche et son financement... c'est au niveau du gouvernement et du Parlement français, de l'Union Européenne, voire au niveau du G8 ou de l'OMC que se prennent les décisions ! Il faut être capables de se battre sur ces terrains-là aussi ... et cela on ne peut le faire qu'en se regroupant avec d'autres pour pouvoir faire entendre un autre son de cloche dans le débat public.

Rejoindre les syndicats SUD au sein de l'Union syndicale G10-Solidaires, c'est rejoindre des syndicats

* qui se sont engagés, avec pugnacité et sans complexe, pour relever le défi posé par l'hégémonie d'une logique financière incontrôlée qui prétend imposer sa loi à toutes les activités humaines (y compris l'enseignement et la recherche) et secrète un cortège d'inégalités et de pauvreté croissantes¹, sans parler des atteintes à l'environnement

* qui n'hésitent pas à reformuler autrement les questions (quel partage des richesses produites et pas seulement quelle durée de cotisation pour la retraite, par exemple)

* qui défendent avec conviction les services publics, non par corporatisme, mais parce qu'ils sont les garants d'une égalité de traitement des citoyens et d'une indépendance vis-à-vis des intérêts privés².

* qui fonctionnent entre eux plutôt comme un réseau d'échange et d'entraide, laissant à chaque syndicat une grande liberté de positionnement et d'action (il n'y a pas - pour l'instant du moins ! - de structure pyramidale lourde comme à la CFDT ou dans d'autres grandes centrales)

C'est aussi refuser de s'enfermer dans une « tour d'ivoire » ...

La participation au **G10 - Solidaires**, regroupant des syndicats de tous horizons, public et privé, nous donne une ouverture et une possibilité d'échanges et de confrontations avec d'autres acteurs de la recherche (personnels des universités, d'autres organismes) mais aussi ceux qui bénéficient de ses résultats (ou les subissent ?) ; pour notre part nous considérons que la recherche publique n'est pas la propriété de ses personnels et doit donc accepter de se faire interpellé sur son rôle et ses finalités par les citoyens (cf. débats et tensions à propos de la recherche sur les OGM).

¹ loin de se combler, le fossé entre pays riches et pays pauvres ne cesse de s'agrandir : en 30 ans, les inégalités entre les 20 pays les plus riches et les 20 pays les plus pauvres du monde ont été multipliées par 3...

² aspect particulièrement important pour la recherche et l'expertise... (cf. les enjeux financiers colossaux sur la brevetabilité du vivant : médicaments...)

Pourquoi un syndicat commun à tous les EPST ?

De notre (déjà longue) expérience syndicale³, nous avons acquis la conviction qu'il faudrait organiser un syndicat commun à l'ensemble des EPST :

- * les EPST et leurs personnels sont régis par des textes législatifs et réglementaires communs élaborés sous la responsabilité de la tutelle Recherche : loi d'orientation et de développement de la recherche de juillet 1982 créant les EPST, statut - cadre des fonctionnaires des EPST de décembre 1983, arrêté du 31 août 2001 pour la mise en application de l'ARTT, etc... Les textes pris pour les EPST concernent aussi le CEE, dont les personnels sont CNRS. Ils sont déclinés ensuite dans chaque organisme selon les marges de manœuvre qui leur sont laissées.

- * les DG d'organismes se réunissent régulièrement entre elles et avec le Ministère de la Recherche pour se coordonner et arrêter des positions communes

- * les syndicats eux, sont émiettés par organismes et/ou par catégories de personnels (chercheurs d'un côté, ingénieurs, techniciens et administratifs de l'autre) et se retrouvent confrontés un par un, dans chaque organisme, aux divers plans stratégiques et contrats d'objectifs, aux projets de réforme, au développement de l'emploi précaire, etc, sans pouvoir réagir tous ensemble de manière coordonnée et efficace.

Pourquoi un syndicat inter-catégoriel ?

C'est pour nous une évidence et une exigence incontournable, tant par rapport aux valeurs dont nous voulons être porteurs que par rapport à l'efficacité de l'action syndicale.

Comment prétendre se battre pour plus de justice, de démocratie, de solidarité dans le monde si on n'est même pas capables d'essayer de mettre ces beaux concepts en pratique entre nous, dans notre milieu de travail de tous les jours ? Si chacun(e) ne veut discuter qu'avec ses « semblables » ?

Comment créer un rapport de force vis-à-vis de l'administration si on se présente divisés, chacun avec les revendications de « sa caste » ? C'est du gâteau pour les directions et les tutelles ministérielles de choisir parmi ces revendications éparses celles auxquelles elles voudront bien répondre et celles qu'elles vont laisser tomber... Et on sent bien à ce jeu-là qui seront les gagnants et qui seront les perdants...

***Non au communautarisme,
vive le mélange et la solidarité !***

Nous voulions jeter les bases d'un syndicat qui regroupe tous les personnels travaillant dans l'ensemble des EPST (personnels propres ou mis à disposition, titulaires ou précaires, qui tous sont membres à part entière de la communauté de travail). Nous avons créé, avec *SUD Recherche EPST*, la structure syndicale qui le permet. A vous d'en faire quelque chose !

D'ores et déjà, 9 mois après sa création, *SUD Recherche EPST* est largement implanté dans 3 EPST : le *Cemagref* (où il est la première organisation syndicale), l'INRETS, et l'INRA. Il y regroupe des personnels de toutes catégories (thésards, techniciens, chargés et directeurs de recherche, ingénieurs, documentalistes, secrétaires, agents techniques, etc...). Des collègues du CNRS, de l'INSERM et de l'IRD nous ont fait connaître leur intérêt pour cette nouvelle démarche syndicale et envisagent de nous rejoindre (des adhésions se sont concrétisées au CNRS à Grenoble, Aix-Marseille, Lyon et Orsay).

³ Pendant 20 ans, en tant que CFDT-Cemagref, nous avons activement participé au Conseil du Secteur Fédéral Recherche du SGEN - CFDT, structure regroupant les organisations CFDT des EPST ; nous avons pu mesurer tout l'intérêt de ces échanges inter-EPST, mais aussi le caractère de « nain politique » de cette structure...

Etablissements de recherche entrant dans le champ de syndicalisation de SUD Recherche EPST :

1) EPST (Etablissements Publics à caractère Scientifique et Technologique), listés par ordre de taille décroissante :

Sigle	Nom officiel développé	Effectif (arrondi)
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique	25000
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique	8600
INSERM	Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale	5000
INRIA	Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique	2200
IRD	Institut de Recherche pour le Développement (ex-ORSTOM)	1500 ⁽¹⁾
Cemagref	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts	900
LCPC	Laboratoire Central des Ponts et Chaussées	600
INRETS	Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité	500
INED	Institut National d'Etudes Démographiques	170

⁽¹⁾ 2300 si on tient compte des collaborateurs recrutés localement à l'étranger

2) EPA (Etablissements Publics à caractère Administratif) **de Recherche** : essentiellement le CEE (Centre d'Etudes de l'Emploi) qui compte 80 agents, titularisés au CNRS.

Implantation SUD Recherche EPST au 12 décembre 2003

(sont soulignées les sections syndicales constituées, comptant de 5 à 30 adhérents) :

Antibes (INRA)
Avignon (INRA)
Bouches du Rhône (Cemagref, CNRS et INRETS)
Bordeaux (Cemagref et INRA)
Clermont-Ferrand (Cemagref et INRA)
Estrées Mons (INRA)
Grenoble (Cemagref et CNRS)
Grignon (INRA)
Guadeloupe (INRA)
Jouy en Josas (INRA)
Lille (INRETS)

Loiret (Cemagref)
Lyon (Cemagref, INRETS, CNRS)
Montpellier (Cemagref et INRA)
Paris-sud (Cemagref, INRA, INRETS, CNRS)
Le Pin au Haras (INRA)
Rennes (Cemagref et INRA)
Thonon les Bains (INRA)
Toulouse (INRA)
Tours (INRA)

Pour tout renseignement : sud-contact@cemagref.fr

et retrouvez-nous sur : <http://sud.recherche.free.fr/>



syndicat membre de l'

